



SECTIONS DU GARD



Mesdames, Messieurs, les représentants de la DGFIP,

Les agents de l'ex-DGi et de l'ex-CP sont convoqués pour écouter de beaux discours vantant autant les mérites de la fusion que l'esprit de dialogue social qui a régné lors de sa mise en place et sans oublier le principe du gagnant-gagnant qui est censé remplir chacun d'un sentiment de satisfaction générale.

Nous vous rappelons toutefois que le 29 janvier, 60 % des agents de la DGFIP étaient en grève, 50 % le 19 mars ce qui laisserait à penser que la sérénité affichée dans la propagande ne se retrouve pas dans la réalité au quotidien vécue par les agents.

Ces réunions de communication forcée ne peuvent en aucun cas faire oublier que les revendications des agents portées depuis des mois sont toujours évacuées d'un revers de main et avec mépris par notre employeur.

Revendications sur les emplois et les conditions de travail

Les deux directions en cours de fusion ont perdu 10 % de leurs emplois en six ans.

L'administration justifie sa politique par des gains de productivité et elle invoque toujours les mêmes raisons : l'informatisation, le développement des télé procédures, «l'action sur les structures», les simplifications, la réorganisation des tâches, l'obscur, nébuleuse et destructrice efficacité. Les agents, eux, savent que les suppressions découlent avant tout d'un choix politique de désengagement de l'Etat, le service public de proximité étant désormais considéré comme trop coûteux. Si 900 trésoreries ont disparu en dix ans, si les principes du «front office - back office» ont été tellement développés dans la même période, si justement cette proximité recule partout, c'est surtout pour pouvoir afficher dans une logique de rentabilité que la gestion de l'impôt et des budgets des communes coûte de moins en moins cher, bafouant la justice fiscale et les valeurs du service public.

Pas d'altération des missions malgré une saignée des emplois ose-t-on clironner à la DG ?... Il faut beaucoup de culot pour avancer un tel constat puisque les agents n'ont cessé de déplorer depuis l'an 2000 les dégâts de la gestion par indicateurs qui a conduit à négliger de nombreuses tâches ou à installer des modes de productions industriels incompatibles avec l'esprit du service public.

En notre qualité de représentants des personnels, nous souhaitons vous alerter sur les répercussions douloureuses pour les agents de ces saignées. Celles-ci générant des évolutions forcées dans l'organisation des services sont à l'origine de la montée de la souffrance au travail.

Confrontés à un manque de temps, les agents resserrent leur activité sur les dimensions centrales et abandonnent un certain nombre de missions, considérées comme secondaires. La frustration au travail est toujours liée à un conflit entre la volonté de bien faire son travail, en accord avec certaines règles implicites de la profession et une pression qui les pousse à négliger ces règles pour augmenter leur rentabilité.

Mal-être, surcharge de travail, conflits, harcèlement... Derrière ces plaintes des agents, on trouve souvent un point commun en discutant avec eux : la difficulté à faire un travail de qualité et d'une manière générale à exercer correctement nos missions de service public.

Comment peut-on accepter ces suppressions d'emplois alors que les réformes s'accumulent, que les conditions de travail se dégradent ?

C'est l'arrêt de cette politique aveugle qui doit dès à présent être mis en œuvre !

Enfin, les revendications sur les salaires restent au cœur de toutes ces revendications.

La perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires est sans précédent, 11% depuis 2000 et le passif est lourd.

Quant aux agents de la DGFIP, ils payent lourdement l'absence de revalorisation salariale.

Malgré l'empilement des réformes qui ont eu pour conséquence une adaptation permanente des agents à leur nouvel environnement et l'acquisition de nouvelles connaissances, aucun abondement en matière de points d'indice n'a été effectif.

La reconnaissance des qualifications, revendiquée depuis si longtemps n'a pas eu même un début de réponse.

Mais le pire s'est produit : avec l'harmonisation indemnitaire suite à la fusion, les agents des différentes catégories ont vu l'écart entre leur rémunération et celles des employés supérieurs s'accroître de façon démentielle.

Certes le principe même d'une harmonisation indemnitaire est acceptable mais pas pour accroître les disparités salariales notamment avec les plus bas salaires, pas pour créer encore plus d'injustice et d'iniquité.

Comment accepter de tels écarts alors que les agents au quotidien doivent supporter des réformes, des suppressions d'emplois, des conditions de travail de pire en pire tout en continuant à remplir leurs missions à laquelle ils sont tous et toutes attachés ?

Mesdames, messieurs, nous ne pouvons que constater le fossé abyssal entre les agents, la réalité du terrain et le DG.

Dès lors, tous les discours, toutes les grandes messes n'y changeront rien.

M Parini a fait distribuer aux 130 000 agents de la DGFIP une « luxueuse » brochure vantant la nouvelle direction et la fusion DGI - DGCP.

En outre, les personnels du département sont appelés à participer à une « séance de propagande » pudiquement appelée réunion d'information.

Cette fusion va se traduire par une très forte dégradation des conditions de travail des agents, aggravées par des vagues de suppressions d'emplois massives.

Par conséquent, pour le contribuable aussi cette fusion aura des répercussions très néfastes.

QU'A-T-ON À GAGNER DANS CETTE TROMPERIE ? RIEN !!!

L'avant propos et la lettre de Parini accompagnant cette brochure sont une véritable provocation. Qui sera dupe au point d'avaloir de telles assertions alors que dans la triste réalité, les services sont en train de couler et la rémunération des agents avec !

QUEL EST LE COUT EXHORBITANT DE CETTE PROPAGANDE ?

Alors que dans le même temps, il n'y a pas un centime de disponible pour augmenter les salaires des Fonctionnaires.

Les agents de la DGFIP réclament et exigent avec urgence :

- l'ouverture de véritables négociations**
- la revalorisation significative du point d'indice**
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi**
- la reconnaissance effective de leur valeur professionnelle**
- l'amélioration des conditions de travail**